

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 27 mars à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance avec l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du mercredi 6 février 2019.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Monsieur le Maire informe qu'une délégation des salariés du site Konecranes de Vernouillet sont actuellement au siège du groupe en Finlande pour tenter d'obtenir les documents à remettre à l'expert-comptable chargé de l'étude d'analyse économique, dans le cadre du droit d'alerte voté par les élus et que le groupe ne veut pas leur transmettre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, tient à leur adresser ses encouragements et à s'associer à leur démarche en ayant une pensée pour les salariés qui se battent pour la défense de l'emploi et de l'activité industrielle de notre bassin d'emploi.



Au titre des Finances, Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de modification au niveau du tableau des subventions. Ce point est reporté à la prochaine séance de Conseil municipal.



Monsieur le Maire poursuit avec le **vote des taux d'imposition 2019**.

Il indique que le budget primitif a été construit sur la base de taux inchangés. Il convient donc de délibérer en fonction des bases notifiées par les services du Trésor via l'état 1259.

A la fin du mois de mars, les estimations des bases, pour 2019, ont été transmises ainsi que les bases réelles de 2018.

Les bases prévisionnelles de TH sont supérieures aux bases prévisionnelles de 2018 (+1.22 %).

Les bases prévisionnelles de TH sont supérieures aux bases effectives de 2018 (+ 2,64 %)

Les bases prévisionnelles de Foncier Bâti sont supérieures à celles de 2018 (+ 1.83 %) et supérieures aux bases effectives (+ 2.69 %).

Les bases prévisionnelles de foncier non bâti augmentent de 1.31 %.

Globalement, le produit attendu (5 903 204 €) est inférieur au montant inscrit au budget primitif 2019 (5 937 241 €) soit une différence de - 34 037 € (- 0.57%).

Les compensations d'exonération augmentent de 7.27 % par rapport à 2018 (2019 : 342 608 € et 2018 : 319 400 €) soit une augmentation de + 23 208 €.

Les notifications sont supérieures aux montants inscrits au BP 2019 soit une différence de + 55 148 € (+ 19.18%).

L'ensemble des notifications reçues est légèrement supérieur aux inscriptions au BP 2019 de + 21 111 €.

Au regard des éléments présentés, il est donc proposé au Conseil municipal de maintenir les taux, pour la dixième année consécutive, à savoir :

| | Taux 2019 |
|-----|-----------|
| TH | 16.59 % |
| FB | 25.96 % |
| FNB | 47.56 % |

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la reconduction des taux d'imposition présentés.



Monsieur le Maire aborde ensuite **les comptes administratifs et les comptes de gestion** pour l'exercice 2018.

Ceux-ci retracent l'exécution du budget de l'année écoulée.

Il indique que les comptes de gestion reçus du trésorier sont identiques aux comptes administratifs présentés.

Concernant le budget principal de la Ville, les recettes s'élèvent à 17 188 072, 49 € en fonctionnement et à 10 907 273,97 € en investissement.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 15 508 387,18 € en fonctionnement et à 10 841 469,55 € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs, les résultats de clôture de 2018 sont :

En fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Excédent 2017 | 1 256 808,91 € |
| Affectation à l'investissement 2017 | - 1 256 808,91 € |
| Résultat 2018 | 1 679 685,31 € |

Ce qui donne un résultat cumulé de la section de fonctionnement à 1 679 685,31 €.

En investissement

| | |
|----------------------------|----------------|
| Besoin de financement 2017 | - 438 785,96 € |
| Résultat 2018 | 65 804,42 € |

Ce qui donne un résultat cumulé de la section d'investissement à - 372 981,54 €.

Concernant le budget annexe de l'eau, les recettes s'élèvent à 1 387 516,78 € en fonctionnement et à 375 032,66 € en investissement.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 1 228 756,34 € en fonctionnement et à 443 006,81 € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs, les résultats de clôture de 2018 sont :

En fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Excédent 2017 | 173 173,33 € |
| Affectation à l'investissement 2018 | - 139 173,33 € |
| Résultat 2018 | 158 760,44 € |

Ce qui donne un résultat cumulé de la section de fonctionnement à 192 760,44 €.

En investissement

| | |
|--------------------|-------------|
| Résultat antérieur | 14 408,61 € |
|--------------------|-------------|

| | |
|---------------|---------------|
| Résultat 2018 | - 67 974,15 € |
|---------------|---------------|

Ce qui donne un résultat cumulé de la section d'investissement à - 53 565,54 €.

Concernant le budget annexe de la ZA Bonsecours, les recettes s'élèvent à 11 690,23 € en fonctionnement et sont nulles en investissement.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 11 690,23 € en fonctionnement comme en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs, les résultats de clôture de 2018 sont :

En fonctionnement

| | |
|---------------|-----------|
| Excédent 2017 | 213 804 € |
| Résultat 2018 | 0,00 € |

Ce qui donne un résultat cumulé de la section de fonctionnement à 213 804 €.

En investissement

| | |
|---------------|----------------|
| Excédent 2017 | - 298 722,44 € |
| Résultat 2018 | - 11 640,93 € |

Ce qui donne un résultat cumulé de la section d'investissement à - 310 232 ,55 €.

Pour le budget annexe de la ZAC Bois du Chapitre, les recettes s'élèvent à 843 306,20 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 523 306,17 € en fonctionnement et à 596 678,76 € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs, les résultats de clôture de 2018 sont :

En fonctionnement

| | |
|----------------------------|----------------|
| Besoin de financement 2017 | - 374 354,35 € |
| Résultat 2018 | 320 000,03 € |

Ce qui donne un résultat cumulé de la section de fonctionnement à - 54 354,32 €.

En investissement

| | |
|---------------|----------------|
| Excédent 2017 | 137 151, 45 € |
| Résultat 2018 | - 596 678,76 € |

Ce qui donne un résultat cumulé de la section d'investissement à - 459 527,31 €.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité des voix moins 5 abstentions, les comptes de gestion du receveur, présentés par Monsieur le Maire.



Monsieur le Maire propose de poursuivre avec la présentation des Comptes administratifs 2018 du budget principal de la Ville.

Monsieur le Maire débute par la constitution des crédits du budget principal de la ville en indiquant que les prévisions de l'année 2018 s'établissaient en dépenses et recettes à hauteur de 20 817 677 € au budget principal puis à 28 303 101,17 € en dépenses et recettes au BP + BS + DM.

Au titre de la section de Fonctionnement, les recettes se sont élevées à 17 188 072.49 € pour une prévision budgétaire de 17 545 098.17 €.

Ces recettes comprennent principalement les produits des trois taxes et compensation pour un montant de 8 807 154 €, 4 360 468 € de dotations, 408 154,59 € de petites taxes, 712 301,50 € de produits

des services, 821 574,67 € de participations extérieures, 615 066,06 € de refacturations internes et valorisations ainsi que 314 587,60 € de travaux en régie.

Pour une prévision initiale de 17 545 098,17 €, les dépenses se sont élevées à 15 508 387,18 € comprenant principalement les charges de personnel pour 8 918 327,55 €, 1 657 139,92 € de crédits aux services, 966 864,44 € en eau, carburant et énergie, 912 264,07 € de subventions, 1 422 810 € de contingents, 332 377,37 € d'intérêts de la dette et les amortissements pour 554 825,04 €.

Il est précisé que les rattachements pour la section s'élèvent à 219 129,37 € en dépenses et à 393 021,99 € en recettes. Les recettes ont été réalisées à 97,97 % et les dépenses à 88,39%.

Au titre de la section d'investissement, les recettes se sont élevées à 10 907 273,97 € pour une prévision de 13 906 556,23 €. Elles se décomposent de 1 256 808,91 € d'affectation du résultat, 7 869 342,73 € d'opérations patrimoniales, 440 710,83 € de subventions d'investissement, 658 155,04 € d'opérations d'ordre et d'emprunts à hauteur de 307 000 €.

Les dépenses s'établissent à un total de 10 841 469,55 € correspondant à 136 495 € d'achats de biens d'équipement, 408 824,71 € de travaux hors opérations, 168 794,66 € pour le gymnase Marcel Pagnol, 315 790,60 d'opérations d'ordre, 783 766,32 de travaux avec subventions DPV/DETR et 408 824,71 de travaux sans subventions DPV/DETR et 1 104 033,61 € de remboursement de capital des emprunts.

Les recettes d'investissement ont été réalisées à 78,43 % et les dépenses d'investissement à 77,96 %.

En recettes, les restes à réaliser s'élèvent à 656 075,20 € et en dépenses à 1 964 378,64 €.

Les résultats de clôture sont les suivants :

Sur la section de fonctionnement :

| | |
|--|------------------|
| Rappel du résultat antérieur | 1 256 808.91 € |
| Affectation du résultat 2017 en investissement - | - 1 256 808.91 € |
| Excédent 2018 | 1 679 685.31 € |
| Ce qui donne un résultat cumulé de | 1 679 685.31 € |

Sur la section d'investissement :

| | |
|--------------------|----------------|
| Résultat antérieur | - 438 785.96 € |
| Résultat 2018 | 65 804.42 € |

Ce qui donne un résultat cumulé de - 372 981.54 €

Il résulte un quasi équilibre en fin d'exercice 2018 s'élevant à - 1 599.67 €.

Monsieur le Maire poursuit en évoquant plus précisément l'analyse financière de la Ville.

Les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 1 327 € par habitant (1 380 € dans le Département et 1 309 € dans la Région et 1 295 € au niveau national).

Le produit des impôts et taxes représente 693 € par habitant (619 € dans le Département, 635 € dans la Région et 658 € au niveau national). La part des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 34,36 % des produits réels (39,84 % pour le Département, 44,14 % au niveau de la Région et 41,25 % au niveau national).

Les recettes de dotations et participations représentent 316 € par habitant (281 € dans le Département, 187 € dans la Région et 177 € au niveau national).

Ce sont la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et la Dotation Nationale de Péréquation qui ont bonifié ces recettes.

La capacité d'autofinancement brute est de 2 192 920 € contre 1 860 121 € en 2017 et la capacité d'autofinancement nette a augmenté à 1 088 887 € contre 783 037 € en 2017.

L'encours de la dette représente 836 €/habitant soit 10 619 429 €.

Depuis 2017, le niveau de l'encours total de la dette diminue et son échéance est stable sur la période.

Le ratio de désendettement passe sous le seuil de 5 ans (4,84), soit très en deçà des ratios communément admis.

Le coefficient de rigidité est de 55.37 %, le plus bas de ces 16 dernières années.

Tous ces éléments permettent à la collectivité de posséder un pouvoir de décision plus important dans l'affectation de ses ressources en direction de l'investissement.



Compte administratif du Budget annexe de l'eau

Monsieur le Maire rappelle la constitution des crédits et indique que les prévisions 2018 s'établissent au total, en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, à hauteur de 1 729 983 € pour le budget primitif et à hauteur de 2 046 880,07 € en dépenses et recettes pour le BP + BS + DM.

Fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 1 387 516,78 € et comprennent principalement :
895 852,26 € de ventes d'eau, 138 658,62 € de locations de compteurs, 222 895,26 € de redevances à reverser à l'agence de l'eau, 53 921,38 € de produits autres et 40 683,18 de reprise sur provision.

Les dépenses s'élèvent à 1 228 756,34 €. Elles comprennent l'achat d'eau pour 472 544,80 €, 269 022,67 € de reversement de redevances à l'agence de l'eau, 143 426,52 € de frais de personnel (en baisse par rapport à 2017), 140 003,33 € d'amortissements, 32 227,25 € de charges financières, d'autres charges sur le chapitre 011 à hauteur de 75 810,12 €, autres charges sur le chapitre 65 à hauteur de 42 026,14 € et une dotation pour risque de 30 000 €.

Les rattachements s'élèvent à 80 124,88 € en dépenses et 101,53 € en recettes.

Le résultat cumulé fin 2018 s'élève à 192 760,44 €.

Investissement

Les recettes se sont élevées à 375 032,66 € et comprennent 140 003,33 € d'amortissements et 139 173,33 € provenant de la section de fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent à 443 006,81 € comprenant 307 707,31 € de travaux, 52 017,11 € d'acquisition de biens et mobilier, 77 414,39 € et 77 626,39 € de remboursement de capital des emprunts, €.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 56,93 % et les dépenses à hauteur de 67,25 %. Les reports s'élèvent à 94 959,10 € en dépenses et 94 321,56 € en recettes.

Le résultat cumulé en fin d'exercice présente un déficit de 53 565,54 €.



Compte administratif du budget annexe de la zone d'activité de Bonsecours

Monsieur le Maire rappelle la constitution des crédits dont le total en dépenses et recettes s'élève à 808 484,68 €.

Fonctionnement

Les recettes et les dépenses ont été réalisées à hauteur de 11 690,23 €.

Investissement

Au titre des recettes, il n'y pas eu de réalisations. Concernant les dépenses, celles-ci ont été réalisées à hauteur de 11 690,43 € uniquement avec des écritures d'ordre.

Sur la section de fonctionnement, le résultat cumulé s'établit à 213 804 € et sur la section d'investissement, il présente un déficit de 310 232,55 €.



Compte administratif du Budget de la Zac Bois du Chapitre

Monsieur le Maire rappelle la constitution des crédits de ce budget.

Le total des prévisions en dépenses et recettes s'établit à 520 179 € au BP et 2 624 766.78 € au BP + BS + DM.

Fonctionnement

Au titre de l'exécution budgétaire, les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 843 306,20 € liées à des ventes de terrains pour un montant de 320 000 € et des écritures d'ordre d'un montant de 523 306.17 €.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 523 306,17 € comprenant des charges à caractère général à hauteur de 508 973.39 €, des écritures d'ordre à hauteur de 7 166.39 € et des intérêts d'emprunts à hauteur de 7 166.39 €.

Investissement

Au titre des recettes, il n'y a pas eu de réalisations. Concernant les dépenses, celles-ci ont été réalisées à hauteur de 596 678,76 € correspondant essentiellement à un remboursement d'emprunt à hauteur de 80 538.98 € et des écritures d'ordre à hauteur de 516 139.78 €.

Le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement présente un déficit de 54 354,32 € et un déficit sur la section d'investissement à hauteur de 459 527,31 €.



Monsieur le Maire quitte alors la salle pour que le Conseil municipal puisse approuver les comptes administratifs. Monsieur Damien STEPHO, maire-adjoint prend la présidence de la séance.

Les Comptes administratifs de l'exercice sont approuvés, à l'unanimité moins 5 abstentions.



Au titre du service insertion, Monsieur le Maire aborde le point relatif à la régularisation de la demande de subvention de fonctionnement pour l'action TRAJECTOIRES 2019.

Cette action vise à accompagner la démarche du service insertion dans le soutien apporté aux demandeurs d'emploi.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires pour un montant de 5 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la dite subvention et à signer tout document s'y rapportant.



Au titre de la Police municipale, Monsieur Damien STEPHO aborde le point relatif à la fourrière animale.

Monsieur STEPHO rappelle l'obligation pour la Ville de disposer d'une fourrière animale du fait de la Loi Notre qui a modifié la réglementation en matière de compétences.

Une association (SPDA), refuge de Sérézereux, serait prête à passer une convention avec la Mairie pour réaliser cette mission.

En contrepartie, la Ville s'engagerait à verser un montant de 0.25 € par habitant pour 2019.

Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur l'engagement de la commune à passer une convention avec la SPDA de Sézazereux et autorise Monsieur le Maire à la signer.



Au titre des Services Techniques, Madame Michèle MANSON présente le point relatif à la redevance d'occupation du domaine public « chantiers ».

Mme MANSON propose au Conseil municipal d'instaurer cette redevance et d'en fixer son mode de calcul en précisant que celui-ci doit être dans la limite du plafond soit un montant égal à 10 % du montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.



Mme MANSON poursuit en donnant la lecture des marchés passés durant l'année 2018.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité.



Au titre de la Direction des Ressources Humaines, Joël LESAGE propose la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2019.

Cette proposition est liée aux avancements de grade au titre de 2019.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création de ce poste, à compter du 1^{er} avril 2019.



Avant de donner lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les services ont été amenés à télétransmettre, à nouveau, aux services préfectoraux, la délibération du 20.12.2017 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) du fait d'une erreur matérielle survenue lors de l'envoi dématérialisé initial. Il manquait une page sur le document envoyé.

Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Vernouillet contracte auprès de la Banque postale, une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 €,
- ✓ Considérant qu'il y a lieu de donner délégation au Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion et de la prospective pour assurer le fonctionnement régulier de la dite ligne de trésorerie, M. Yves DUVIGNAC, attaché territorial principal, est délégué pour effectuer les tirages et remboursements sur la ligne de trésorerie en lieu et place sous sa surveillance et responsabilité. M. Yves DUVIGNAC devra rendre compte tous les mois de la mise en œuvre de sa délégation.
- ✓ Plusieurs contrats sont passés avec la Sté APAVE de MAINVILLIERS (28) pour les interventions suivantes :
 - Intervention ponctuelle de diagnostic amiante avant travaux de couverture du groupe scolaire Jules Vallès,
 - Prestation de contrôle technique de construction avant travaux de couverture du groupe scolaire Jules Vallès,
 - Prestation de coordination sécurité protection de la santé avant travaux de couverture du groupe scolaire Jules Vallès,
 - Prestation de coordination sécurité protection de la santé avant travaux des couvertures et charpentes dans le cadre des travaux de renforcement et de mise en sécurité des charpentes bois du groupe scolaire Gérard Philipe,

- Intervention ponctuelle de diagnostic amiante avant travaux des couvertures et charpentes dans le cadre des travaux de renforcement et de mise en sécurité des charpentes bois du groupe scolaire Gérard Philippe,
- ✓ Deux contrats sont passés avec la Société AGELID d'ERNEMONT LA VILLETTE (76) pour la maintenance et la licence d'accès au back-office FINES pour la Police municipale, pour une durée de 1 an, reconductible par période de 1an, sans dépasser 3 ans, à compter du 26 juillet 2018 pour l'un, et du 26 juillet 2019 pour l'autre,
- ✓ Contrat passé avec la Société OPERIS de CHAMPLAN (91) pour la maintenance du progiciel OXALIS pour le service Urbanisme, pour une durée d'un an, reconductible par période de 1 an, sans dépasser 5 ans, à compter du 10 octobre 2018,
- ✓ Trois contrats sont passés avec l'entreprise CIRIL GROUP SAS de VILLEURBANNE (69) pour la mise à jour de la maintenance et de l'assistance, à compter du 1^{er} janvier 2019, des logiciels suivants :
 - GF-GRH
 - ETC ELECT
 - NET ENFANCE
- ✓ Contrat passé avec la Société CLARILOG de SAINT-QUENTIN (02) pour la maintenance du logiciel CLARILOG, pour une durée de 1 an, reconductible par période d'un an, à compter du 16 octobre 2018,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, trois contrats sont passés avec les prestataires suivants :
 - l'Association SAGAL Compagnie de CHAUDON (28) pour des ateliers cirque se déroulant de septembre 2018 à juin 2019, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), à la Maison de Quartier de la Tabellionne,
 - Yannick DIMONT de SAUSSAN (34) pour la soirée « Les années Rock », du vendredi 8 février 2019,
 - L'Association « La compagnie des 12 portes » de CHARTRES (28) pour deux représentations du spectacle « Barbecue », le 12 mars 2019, à l'occasion de la semaine des droits des femmes, à l'Agora,
- ✓ Contrat passé avec Michel PUYRAUD de Vernouillet (28) pour une prestation musicale, accompagné de Messieurs TIZZONI Franck et BONSERGENT Bruno, à l'occasion du vernissage de l'exposition sur « l'Univers du Blues », le 25 février 2019,
- ✓ Contrat passé avec Patrice AUBRY de LE COUDRAY (28) pour une exposition sur « l'Univers du Blues » du 26 février au 8 mars 2019, à l'Agora. L'intervenant fournira la prestation sans contrepartie,
- ✓ Contrat passé avec Philippe KEROUAULT d'ISSOUDUN (36) pour un concert à l'attention des scolaires dans le cadre de la saison culturelle de la commune, du lundi 26 février au 8 mars 2019,
- ✓ Contrat passé avec Michel BRISSON, représentant de Pirouette Queue de Cerise de PARIS (1^{er}) pour une représentation du spectacle « Dans mon jardin, j'ai descendu ! », le 13 mars 2019.

La séance est close à 22 h10.